

La Fondation de la 2^e chance

accompagne des personnes de 18 à 62 ans, en situation de grande précarité mais manifestant une réelle volonté de rebondir. En complément d'aides sollicitées par ailleurs, elle leur offre un soutien financier et humain pour mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : création ou reprise d'entreprise, formation qualifiante. La démarche transparente, partenariale, décentralisée et professionnelle de la Fondation de la 2^e chance lui a permis de s'enraciner dans la France entière et d'exercer une action reconnue, depuis de longues années, d'utilité publique.

Plus de
9 000
lauréats
accompagnés
depuis sa création
en juin 1998.

Soit près de
300
personnes
soutenues
chaque année.

Plus de
34
millions d'euros
de financement
sur vingt-cinq
ans.

Fondation de la 2^e chance - Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
Tél. : 01 46 96 44 33
www.deuxiemechance.org



Reconnue d'utilité publique
par décret du 2 février 2006

Le label IDEAS atteste de bonnes
pratiques en matière de gouvernance,
finances et d'évaluation.

 **IDEAS**
L'EXIGENCE
en action

La démarche de la Fondation

Le « coup de pouce » de la Fondation comporte deux volets : une dotation financière (plafonnée à 8 000 euros pour les créations/reprises d'entreprise et 5 000 euros pour les formations) qui vient en complément des cofinancements obtenus par ailleurs. Elle est accompagnée d'un parrainage professionnel et humain du lauréat, jusqu'à la réalisation complète de son projet. Ce double soutien est rendu possible par l'engagement des 1 000 bénévoles de la Fondation et l'apport financier de ses entreprises partenaires.

L'organisation de la Fondation est décentralisée : 53 sites relais, répartis en trois grandes régions sur le territoire national, coordonnent et animent des équipes locales d'instruction et de parrainage. Les bénéficiaires ne sont donc jamais loin des personnes qui les accompagnent. À leur tour, ces bénéficiaires deviennent souvent de précieux relais de solidarité pour la Fondation. Pour soutenir efficacement ces projets de rebond de vie, les dossiers sélectionnés suivent une procédure d'une durée de deux à trois mois. Au siège de la Fondation, un premier regard (pré-instruction) est porté sur chaque dossier, selon quatre critères d'éligibilité :

- › **Une rupture dans le parcours de vie du porteur de projet**
- › **Une grande précarité actuelle**
- › **Des cofinancements**
- › **Un projet réaliste et durable**

L'instruction est menée dans un site relais, par des bénévoles qui rencontrent le candidat et évaluent la cohérence du projet. Le Comité d'agrément régional statue à partir de l'avis émis par les instructeurs. En cas d'incertitude ou de désaccord, la décision définitive revient au Conseil d'administration. Dès l'obtention de l'aide, un parrainage est mis en place pour accompagner le lauréat dans la réalisation de son projet.

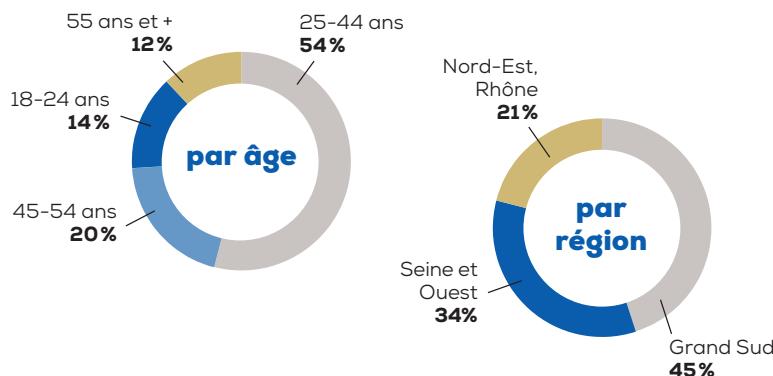


Un bilan positif

La Fondation engage annuellement un vaste exercice de reprise de contact avec ses lauréats pour savoir ce qu'ils deviennent. Sur l'ensemble des lauréats interrogés, il est à noter :

- › **Un taux de retour à l'emploi d'environ 71 % à l'issue d'une formation et de 78 % dans le cas d'une création d'activité.**
- › **Une sortie de la précarité pour les deux tiers.**

En 2023, la Fondation a accordé 243 coups de pouce pour un montant moyen de 2 900 euros



Par catégorie



70%
de formations



30%
de créations ou
reprises d'entreprise

Par genre



33%
d'hommes



67%
de femmes

Une action décentralisée

Grâce au maillage de proximité des sites relais de la Fondation sur toute la France.



Un accompagnement professionnel

De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets :

Adie
Agefiph
AGIRabcd
Astrée
BGE (boutiques de gestion)
Cap emploi
CIDFF
Ecti
EGEE
Entreprendre ensemble
France bénévolat
Maisons familiales et rurales

Missions locales
OTECI
PLIE
France Travail
Réseau Entreprendre
Secours catholique
Secours populaire français
Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
UNCCAS

Une approche partenariale

Avec le soutien de grandes entreprises privées et d'institutions financières.



95%

des ressources partenariales sont affectées aux seuls « coups de pouce »

- › Les frais de fonctionnement du siège de la Fondation sont compensés par un don du Groupe Bolloré.
- › Les frais liés au fonctionnement des sites relais sont, pour leur part, pris en charge par les entreprises partenaires.

Nous les avons soutenus dans leur projet



Coraline, 37 ans, accompagnée par le site relais de Poitiers, pour son projet de diplôme d'état de conseillère en économie sociale et familiale. À la suite de problèmes de santé, Coraline a été dans l'obligation d'abandonner sa profession d'aide-soignante. Ce fut l'occasion de concrétiser un projet qui lui tenait à cœur : devenir conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Pour cela, elle devait obtenir son BTS CESF, puis effectuer une troisième année afin d'être diplômée d'État. Ses deux ans d'allocations chômage lui ont permis de passer son BTS avec succès. Cependant, elle s'est retrouvée au RSA pendant sa troisième année de formation qualifiante. Ses charges courantes lui permettaient difficilement de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa fille de 9 ans. Son assistante sociale l'a alors orientée vers la Fondation de la 2^e chance. Coraline a pu obtenir une aide financière mensuelle et une activité professionnelle grâce à l'obtention de son diplôme.

son quotidien pesant. Après avoir démissionné à la suite d'un burn-out, il propose bénévolement d'animer un atelier hebdomadaire dans un café associatif. Cette initiative lui donne l'occasion de découvrir son goût pour l'animation, vis-à-vis notamment de groupes de jeunes. Il envisage alors de se reconvertis dans le yoga du rire. Son dossier reçoit une écoute attentive auprès de la Société Nouvelle face au Chômage, un partenaire de la Fondation de la 2^e chance. « Merci à l'ensemble des personnes de la Fondation qui ont cru en mon projet, car mon entreprise n'aurait pu se concrétiser sans leur soutien autant financier que moral. »

de l'épaule, suivie d'un an d'arrêt de travail, la trésorerie est à la dérive. N'ayant pas les moyens, Jean-Jacques lance une bouteille à la mer en contactant la Fondation de la 2^e chance, qui le soutient en lui accordant l'aide sollicitée. Depuis, Jean-Jacques vit convenablement de son métier et ses clients le complimentent sur la qualité des poissons et des crustacés.



Céciliane, 23 ans, soutenue par le site relais de Nevers, pour son projet de formation de monitrice d'équitation.

Passionnée d'équitation, Céciliane décide d'entrer en formation en 2021, pour devenir monitrice d'équitation. À la suite de problèmes personnels, elle choisit la voie de l'apprentissage pour passer son diplôme. Elle a dû affronter de nombreux écueils financiers. Il est vrai qu'aujourd'hui peu d'aides existent pour les apprentis, et vivre avec 60 % du Smic est très difficile, voire impossible. La Fondation de la 2^e chance a répondu favorablement et a pu l'aider à couvrir certaines dépenses liées à son cursus (déménagement, changement de région, carburant...). Sans cette aide vitale, Céciliane aurait été obligée de tout arrêter. Aujourd'hui, elle est monitrice d'équitation diplômée d'État et enseigne son art aux jeunes.



Cédric, 41 ans, a pu se former au métier d'animateur du yoga du rire, grâce au site relais de Marseille. Alors en poste à Nice comme informaticien, Cédric entreprend une démarche personnelle pour accéder à plus de fluidité, de légèreté, d'authenticité dans



Jean-Jacques, 52 ans, accompagné par le site relais de Quimper pour son projet de financement d'un équipement de pêche. Quand il est victime d'un grave accident sur un sardinier, Jean-Jacques a deux possibilités pour un retour au travail : réembarquer sans pouvoir intervenir sur le pont, ou travailler seul et à son rythme à bord de sa propre embarcation. Jean-Jacques choisit la seconde solution en investissant, avec l'aide d'institutions financières, dans un fileyeur-caseyeur de 6,30 m. Basé à Lesconil (Finistère), Jean-Jacques peut enfin développer une pêche raisonnée et durable en ciblant les espèces de saison. Mais début 2022, le projet prend l'eau. Après une opération

Besoin de soutien ?

Vous avez rencontré dans votre parcours de vie des épreuves vous empêchant aujourd'hui de vous réinsérer professionnellement. Vous vous trouvez en situation de précarité financière. Vous avez un projet pour rebondir et vous cherchez un financement ?

La Fondation de la 2^e chance est là pour vous soutenir.
www.deuxiemechance.org

Envie d'engagement ?

Vous souhaitez vous engager comme bénévole pour accompagner des porteurs de projets. La Fondation de la 2^e chance vous donne l'opportunité d'offrir un peu de votre temps et de votre savoir pour constituer une grande chaîne de solidarité. Les entreprises peuvent également apporter leur soutien à la Fondation en devenant partenaires et ce, par des contributions financières mais aussi à travers du mécénat de compétences délivré par des collaborateurs volontaires.